



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

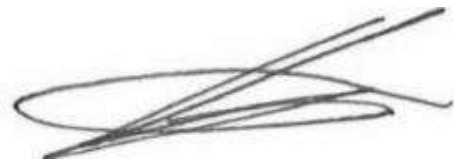
Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie tenue à la salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie située au 1911, 6^e avenue, à La Baie, **le 24 mars 2026, à 12 h.**

		But	Service
1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	Résolution	
2	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX		
2.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2026	Résolution	
3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU		
3.1	Comité consultatif d'urbanisme de La Baie - Rapport de la réunion du 11 mars 2026	Dépôt de document	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.1	Amendement – Ville de Saguenay – 633, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – ARS-1783 (id-19006)(AL-CCU-2026-8)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.2	Amendement – Roberto Fortin – 200 à 204, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie – ARS-1790 (id-19000)(AL-CCU-2026-9)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.3	PPCMOI – 2758-4127 Québec inc. – 3670, boulevard de la Grande-Baie Nord, La Baie – PPC-289 (id-19031)(AL-CCU-2026-10)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.4	Dérogation mineure – Jean-Luc Bergeron – 5132, chemin des Chutes, La Baie – DM-6047 (id-18942)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.5	Dérogation mineure – 9211-1251 Québec inc. – 3415, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6048 (id-18945)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.6	Dérogation mineure – Samuel Grenon – Lot 5 742 911 du cadastre du Québec, voisin du 4520, chemin Saint-Bruno, La Baie – DM-6062 (id-19002)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

	But	Service
3.1.7 Dérogation mineure – 9211-1251 Québec inc. – 3415, boulevard de la Grande-Baie Sud, La Baie – DM-6071 (id-1903)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.8 Dérogation mineure – Rio Tinto Alcan inc. – 5000, route du Petit-Parc, La Baie – DM-6088 (id-19071)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4 DÉROGATIONS MINEURES - PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC - ADOPTION		
4.1 Dérogations mineures - Dépanneur du Fjord inc. - 382 à 384, 6e Rue, La Baie - DM-6027 (ID-18869)	Résolution	
4.2 Dérogation mineure – Jean-François Girard et Cédrick Côté – Lot 6 320 486 du cadastre du Québec, voisin du 880, rue Bagot, La Baie – DM-6051 (id-18924)	Résolution	
4.3 Dérogation mineure – Développements sur Mars inc. – 810, rue Mars, La Baie – DM-6060 (id-18986)	Résolution	
5 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT		
5.1 Avis de motion - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (ARS-1783 - Zone 88680 - secteur à l'ouest du boulevard de la Grande-Baie Sud, entre le 5e Avenue et la 7e Avenue, arrondissement de La Baie)	Avis de motion	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.1.1 Adoption du 1er projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (Zone 88680 - Secteur à l'Ouest du boulevard Grande-Baie Sud, entre la 5e Avenue et la 7e Avenue, arrondissement de La Baie) (ARS-1783)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
6 AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES	Résolution	
7 AFFAIRES GÉNÉRALES		
7.1 Organismes autorisés à tenir une collecte de fonds sur la voie publique en 2026 - Arrondissement de La Baie	Résolution	Service de la culture des sports et de la vie communautaire
8 SÉANCE TENANTE		
9 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL		
9.1 La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de La Baie aura lieu le 28 avril 2026 à 12 h, à la salle polyvalente de la bibliothèque de La Baie située au 1911, 6e Avenue, à La Baie.		
10 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC		

	But	Service
11 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL		
12 LEVÉE DE LA SÉANCE	Résolution	

DONNÉ à Saguenay ce 19^e jour du mois de mars 2026.



Bastien Gaudet, assistant-greffier de la
ville

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
VILLE DE SAGUENAY
ARRONDISSEMENT DE LA BAIE

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-__ AYANT
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE
SAGUENAY (ZONE 88680 – SECTEUR À L’OUEST
DU BOULEVARD GRANDE-BAIE SUD, ENTRE LA 5^E
AVENUE ET LA 7^E AVENUE, ARRONDISSEMENT
DE LA BAIE) (ARS-1783)

Règlement numéro VS-RU-2026-_____ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, tenue dans la salle polyvalente de la bibliothèque, le ____2026.

PRÉAMBULE

ATTENDU qu’il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser l’usage Bibliothèque dans la zone 88680;

ATTENDU qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d’arrondissement de La Baie, du 24 mars 2026;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 - Le présent règlement modifie le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

Usages spécifiquement autorisés

- 1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-136-88680 l’usage spécifiquement autorisé suivant :
- 7111 – Bibliothèque ;

Structure du bâtiment

- 2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-136-88680 en plus des structures de bâtiment permises la structure de bâtiment suivante :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
7111	Détachée

Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-136-88680 en plus des dimensions minimales de terrain permises les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
7111	Détachée	35	60	2100

Normes de zonage

Marges du bâtiment principal

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-136-88680 en plus des marges minimales permises les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
7111	Détachée	15	6	6	15	10	15

Dimensions du bâtiment principal

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-136-88680 en plus des dimensions du bâtiment permises les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
7111	Détachée	2/3	8	80

ARTICLE 2 - Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la Loi.

PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

Président

Assistant-greffier